M'silale:

26/01/2020

GÉOTECHNIQUE ROUTIÈRE

... (3)

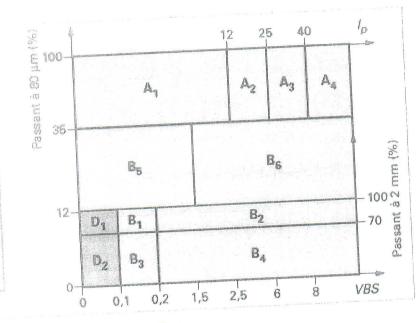
CMP: A. LAHMADI b'enseignant : Année Universitaire: 2019/2020

CORRECTION

... (1.5 Dans le GTR, la classification des matériau est basée sur des paramètres, à savoir : les paramètres de <u>nature</u>, les paramètres de <u>comportement mécanique</u>, et les paramètres <u>d'état</u>. ... (1.5

Les matériaux peuvent être classés selon leur nature en plusieurs catégories :

les sols, les matériaux rocheux et les matériaux particuliers.



Classe B: sols sableux et graveleux avec fines;

Classe A : sols fins;

Sols $D_{max} \le 50 \text{ mm}$

Classe D : sols insensibles à l'eau.

Classe $\mathbb C$: sols comportant des fines et des gros éléments ;

À partir des résultats de l'analyse granulométrique et d'essais de limites de consistance suivant, le sol selon le GTR : Sols sableux et graveleux avec fines B2th .

Les matériaux particuliers sont les :

Les sols organiques et Les sous-produits industriels.

- Les terrassements généraux dans une opération routière constituent une phase importante d'études travaux qui nécessitent beaucoup de compétences dans les domaines les plus divers, notamment ce touchent à la géotechnique, mais aussi à l'environnement et au développement durable.
- Les études géotechniques, indispensables à la réalisation des terrassements, doivent être préc complètes pour éviter les aléas techniques et financiers.
- Trois grandes étapes sont généralement mises en œuvre pour les études de terrassements :
 - les Etudes Préliminaires (EP).
 - les études d'Avant-Projet Sommaire (APS),
 - les études de Projet (P).



M'silale: CMP:

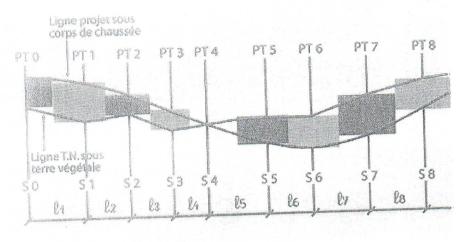
26/01/2020

GÉOTECHNIQUE ROUTIÈRE

L'ensgignant: A. LAHMADI Année Universitaire: 2019/2020

A Duide du schéma ci-dessous, calculer le volume de remblai :





V remblais =
$$50\frac{\ell_1}{2} + 51\frac{\ell_1 + \ell_2}{2} + 52\frac{\ell_2 + \ell_3}{2} + 53\frac{\ell_3 + \ell_4}{2} + 54\frac{\ell_4 + \ell_5}{2}$$

- Les tableaux de compactage donnent les conditions qui assurent la cohérence entre les facteurs définissant le cas de compactage, à savoir :
 - le matériau,
 - le matériel de compactage utilisé,
 - l'épaisseur compactée,
 - l'objectif de compactage.
- ... (1) Les règles pour le compactage sont fixées selon la nature des ouvrages, afin de :
 - limiter les tassements des corps de remblai et assurer leur stabilité,
 - phienir des caractéristiques suffisantes de raideur et de résistance pour les couches de forme.
 - Deux objectifs de densification, désignés symboliquement par q3 et q4 sont définis : ... (2)
 - q3 objectif ordinairement requis pour les couches de forme,
 - q4 objectif ordinairement requis pour les remblais.

Bon courag

